



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

opéra

Question écrite n° 57861

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le rapprochement de certaines scènes culturelles à travers le pays. En effet, à l'instar du rapprochement des maisons d'opéra de Nancy et de Metz, à partir de 2009-2010, avec la mise en place d'un abonnement commun. Ainsi « Duopéra Metz-Nancy » concernera dix spectacles (cinq dans une ville, cinq dans l'autre). La saison suivante (2010-2011), ces institutions coproduiront un premier spectacle : une *Carmen* de Bizet mise en scène par le Vénézuélien Carlos Wagner avec l'orchestre de Nancy et les chœurs des deux maisons. Cette initiative de rapprochement culturel en « contexte de crise » constitue une orientation intéressante d'économie et de rationalisation qui mériterait d'être approfondie, en liaison avec les collectivités locales concernées. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les opérations de rapprochement entre les structures de production ou de diffusion du spectacle vivant sont de nature à produire des effets positifs, en termes d'économie financière, de rationalité fonctionnelle et de lisibilité à l'égard du public. L'État, dialoguant avec les collectivités territoriales partenaires, incite à de telles initiatives, comme ce fut le cas en 2002 par exemple, pour la fusion des maisons lyriques de Nantes et d'Angers, conduisant à la création de la nouvelle structure « Angers-Nantes Opéra ». D'autres initiatives sont à l'étude ou en cours de réalisation, concernant des unités de diffusion, notamment en Franche-Comté. Pour être efficace et produire les développements favorables escomptés, ces mécanismes doivent cependant tenir compte des contextes locaux, respecter la singularité de projets artistiques parfois très différents et ménager les délais d'adaptation nécessaires à la conclusion d'un accord durable. Il convient de souligner par exemple que les collaborations constatées aujourd'hui entre les opéras de Nancy et de Metz sont en réalité le résultat de travaux d'approche entrepris voici plus de cinq ans dans le cadre d'un protocole global sur la politique lyrique, musicale et chorégraphique en Lorraine, signé entre l'État, la région et les villes partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57861

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8428

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2378